

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE  
COMMUNE DE TALMONT-SAINT-HILAIRE

# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL

### Séance du 5 juillet 2016

L'an deux mille seize, le cinq du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TALMONT-SAINT-HILAIRE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sur la convocation de Monsieur Maxence de RUGY, Maire.

**Etaient présents :** Maxence de RUGY, Béatrice MESTRE-LEFORT, Joël HILLAIRET, Amélie ELINEAU, Pierrick HERBERT, Marie-Françoise GABORIT, Bernadette GAUTREAU, Jacques MOLLE, Bertrand DEVINEAU, Valérie CHARTEAU, Cyrille DURANDET, Yoann MITARD, Magali THIEBOT, Michèle COTTREAU, Philippe CHAUVIN, Claudine ORDONNEAU, Joël BAUDRY, Patricia LAROCHE, André VEYSSEYRE.

**Etaient absents excusés :**

Madame Catherine GARANDEAU donne pouvoir à Madame Béatrice MESTRE-LEFORT,  
Madame Catherine NEAULT donne pouvoir à Monsieur Jacques MOLLE,  
Monsieur Christophe NOEL donne pouvoir à Monsieur Joël HILLAIRET,  
Monsieur David ROBBE donne pouvoir à Monsieur Pierrick HERBERT,  
Monsieur Eric DANGLOT donne pouvoir à Madame Amélie ELINEAU,  
Madame Liliane ROBIN donne pouvoir à Madame Bernadette GAUTREAU,  
Madame Sonia FAVREAU donne pouvoir à Monsieur Maxence de RUGY,  
Monsieur Daniel GAUDRY donne pouvoir à Monsieur Philippe CHAUVIN,  
Madame Sandrine DEGARDIN,  
Monsieur Frédéric LESCALLIER.

**Convocation du 29 juin 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Présents : 19**

**Quorum : 15**

**Suffrages exprimés : 27**

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et le Conseil Municipal nomme pour secrétaire de séance Madame Béatrice MESTRE-LEFORT qui prend place au bureau et donne lecture du procès verbal de la séance du 21 juin 2016.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu tel qu'il est proposé par le Maire.

Le Maire invite ensuite le conseil municipal à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

## ***Décisions Municipales***

<b>RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU N°4 DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 AVRIL 2014</b>		<b>MARCHES PUBLICS</b>
<i>DM/4/2016/007</i>	<i>02/06/2016</i>	<b><u>Travaux de renouvellement des menuiseries intérieures et extérieures</u></b>  <i>Bâtiments concernés :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Centre Socioculturel du Talmondais</i></li><li>- <i>Espace <u>Activ'jeunes</u></i></li><li>- <i>Maternelle groupe scolaire du <u>Payré</u></i></li><li>- <i>Salle de sports des Minées</i></li></ul> <i>Entreprise retenue : MENUISERIE MSB, Talmont-Saint-Hilaire</i>  <i>Coût : 19 271,40 € HT</i>
<i>DM/4/2016/008</i>	<i>23/05/2016</i>	<b><u>Mission d'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement d'une halle de marché</u></b>  <i>Objet : Marché résilié pour motif d'intérêt général</i>

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU N°4 DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 AVRIL 2014		MARCHES PUBLICS
DM/4/2016/009	20/06/2016	<p><b><u>Avenant au marché de mission d'étude en vue de l'adaptation du PLU</u></b></p> <p><i>Entreprise retenue : CITADIA, Angers</i></p> <p><i>Coût : 23 775 € HT au lieu de 21 025 € HT</i></p>
DM/4/2016/010	23/05/2016	<p><b><u>Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un complexe tennistique intérieur/extérieur</u></b></p> <p><i>Entreprise retenue : Cabinet ATHENA, Nantes</i></p> <p><i>Coût : taux de rémunération 6,42% soit un forfait provisoire de 60 990 € HT</i></p>

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU N°5 DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 AVRIL 2014		Louage de chose
DM/5/2016/005	20/06/2016	<p><b><u>Convention d'occupation précaire d'un local à la société Terre et Mer</u></b></p> <p><i>Localisation : 4 rue des Gâtines</i></p> <p><i>Destination des locaux : les locaux mis à disposition seront affectés à l'exercice de l'activité de location saisonnière + entreposage de matériel</i></p> <p><i>Loyer : 50 € mensuels</i></p> <p><i>Durée de la mise à disposition : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2016</i></p>
DM/5/2016/006	20/06/2016	<p><b><u>Convention d'occupation précaire et révocable d'une parcelle auprès de Monsieur PAPON</u></b></p> <p><i>Localisation : Lieudit « les Ouches Franches »</i></p> <p><i>Superficie : 1ha 30a 00ca</i></p> <p><i>Activité exercée : exploitation agricole</i></p> <p><i>Redevance : 95 € par hectare soit 123,50 €</i></p> <p><i>Durée de la convention : 4 ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018)</i></p>

RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DU N°7 DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT ET DE LA DÉLIBÉRATION DU 14 AVRIL 2014		Création de régie
DM/7/2016/001	24/06/2016	<i>Création d'une régie de recettes liées aux activités du port de plaisance de Bourgenay</i>

**1°) PORT BOURGENAY – Service Public Industriel et Commercial (SPIC) :  
Approbation du budget primitif 2016**

Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes de la dissolution du SMAT jusqu'à la création du SPIC du Port de Bourgenay :

- ✎ 23 novembre 2015 : Délibération du Conseil Municipal approuvant le principe de dissolution du SMAT
- ✎ 4 avril et 23 mai 2016 : Délibérations du Conseil Municipal approuvant la convention de liquidation relative à la répartition de l'actif et du passif entre les collectivités membres du SMAT
- ✎ 21 juin 2016 : Délibération du Conseil Municipal portant création du budget et des statuts du Service Public Industriel et Commercial doté d'une autonomie financière pour le Port de Bourgenay
- ✎ 28 juin 2016 : Délibération du Comité Syndical du SMAT prenant acte du compte de gestion et du compte administratif 2016
- ✎ 30 juin 2016 : Arrêté préfectoral de dissolution du SMAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 21 juin 2016 relative à la création du budget SPIC dénommé Port de Bourgenay.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M4 assujetti à TVA. Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Côte de Lumière est le comptable en charge de ce budget SPIC de Port Bourgenay.

Monsieur le Maire rappelle également que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget, sauf dérogations prévues à l'article L.2224-2 du CGCT qui sont applicables seulement aux communes de 3 000 habitants.

**Monsieur le Maire présente ensuite à l'Assemblée Monsieur Richard MOAN, nouvellement désigné Directeur du Port de Bourgenay qui donne lecture du budget primitif 2016 tel que voté lors du Comité Syndical du SMAT du 28 juin 2016 afin d'assurer une continuité du service public portuaire.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016 avec reprise des résultats du compte administratif du SMAT conformément à l'arrêté de dissolution du 30 juin 2016, soit 645 766,85 euros à l'article 002 de la section d'exploitation et 787 712,30 euros à l'article 001 de la section d'investissement. Cette proposition de budget établie par les services a été examinée par le Conseil d'Exploitation réuni le 27 juin 2016 et présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 090 583,96 €	1 090 583,96 €
Section d'investissement	787 712,30 €	787 712,30 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 878 296,26 €</b>	<b>1 878 296,26 €</b>

Vu l'article L 1612 63 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M4,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2016 portant la création d'un budget et des statuts de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de l'autonomie financière pour le Port de Bourgenay ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 juin 2016 ;

Vu le projet de budget primitif 2016 joint ;

Considérant la reprise à l'identique du budget et des comptes de résultat du SMAT ;

**Madame Patricia LAROCHE s'interroge sur le nombre de places sur le Port.**

**Monsieur le Maire indique que le Port de Bourgenay dispose de 630 places permanentes ainsi que 40 places « visiteurs »**

**Suite à la présentation du budget, Madame Patricia LAROCHE demande quelques éléments concernant les créances admises en non-valeur à savoir 50 000 €.**

**Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une redevance provisionnée mais non perçue de l'entreprise POLYPAT pour cause de liquidation.**

**Monsieur Philippe CHAUVIN fait remarquer que la rémunération du nouveau directeur n'est pas incluse dans le budget. Une décision modificative sera donc nécessaire.**

**Monsieur le Maire confirme ces éléments et précise qu'une décision modificative est envisagée à compter du mois de septembre.**

*Concernant le choix du Directeur, Monsieur le Maire tient à rappeler le souhait de la Commune de ne pas procéder à un recrutement extérieur afin de rester dans une démarche de mutualisation. Ainsi, le Directeur du Port assure également les missions de responsable du pôle Coordination Générale et sera rémunéré par la Commune. Sa charge de travail dédiée au Port a été évaluée à 30% et sera remboursée à la Commune par le SPIC.*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

1°) d'approuver le budget primitif 2016 du SPIC du Port de Bourgenay arrêté comme ci-annexé.

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.

### **2°) PORT BOURGENAY – Service Public Industriel et Commercial : Approbation des Tarifs 2016**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 21 juin 2016 relative à la création du budget SPIC dénommé Port de Bourgenay.

Dans cette démarche, il convient de valider l'ensemble des tarifs 2016 pratiqués sur le Port de Bourgenay. Ceux-ci, acceptés par le Conseil Portuaire réuni le 20 novembre 2015, restent inchangés depuis le vote du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015.

Ces tarifs sont présentés comme ci-annexé.

Vu l'avis du Conseil Portuaire en date du 20 novembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2016 portant la création d'un budget et des statuts de Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de l'autonomie financière pour le Port de Bourgenay ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 27 juin 2016 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE

1°) de valider les tarifs du Port de Bourgenay tels que précisés ci-dessus ;

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et entreprendre toute démarche relative à ce dossier.



# PORT DE PLAISANCE DE BOURGENAY

Capitainerie - 85440 TALMONT SAINT HILAIRE  
Tél : 02 51 22 20 36 -

## TARIFS 2016

(sous réserve d'homologation)

### TAXES D'AMARRAGE A FLOT

LONGUEUR	Largeur Maximun	TAXE ANNUELLE	JUILLET - AOUT		JUIN-SEPTEMBRE		OCTOBRE A MAI	
			MOIS	JOUR	MOIS	JOUR	MOIS	JOUR
Jusqu' à 4.99	2,30	<b>902</b>	281	10,50	155	8,00	85	6,00
5.00 à 5.49	2,40	<b>1 056</b>	317	12,00	171	9,00	99	7,00
5.50 à 5.99	2,50	<b>1 188</b>	338	13,00	190	10,00	112	8,00
6.00 à 6.49	2,60	<b>1 321</b>	373	14,00	207	11,00	125	9,00
6.50 à 6.99	2,70	<b>1 452</b>	406	15,50	234	12,00	143	10,00
7.00 à 7.49	2,80	<b>1 616</b>	438	16,50	254	13,00	155	11,00
7.50 à 7.99	2,95	<b>1 781</b>	470	17,50	273	14,00	164	11,50
8.00 à 8.49	3,10	<b>1 945</b>	522	19,50	290	15,00	175	12,00
8.50 à 8.99	3,25	<b>2 080</b>	571	21,50	316	16,50	190	13,00
9.00 à 9.49	3,40	<b>2 210</b>	613	23,00	331	17,00	203	14,00
9.50 à 9.99	3,55	<b>2 376</b>	651	24,00	361	18,50	224	15,50
10.00 à 10.49	3,70	<b>2 540</b>	714	26,50	389	20,00	247	17,00
10.50 à 10.99	3,85	<b>2 706</b>	771	28,50	415	21,50	265	18,00
11.00 à 11.49	4,00	<b>2 902</b>	819	30,50	437	22,50	285	19,50
11.50 à 11.99	4,30	<b>3 103</b>	868	32,00	466	24,00	300	20,50
12.00 à 12.99	4,60	<b>3 365</b>	1 009	37,00	521	26,50	331	22,50
13.00 à 13.99	4,90	<b>3 629</b>	1 104	40,50	572	29,00	373	25,50
14.00 à 14.99	5,10	<b>3 949</b>	1 181	43,50	621	31,50	415	28,00
15.00 à 15.99	5,30		1 286	46,50	674	34,00	458	31,00
16.00 à 16.99	5,60		1 391	50,50	726	37,00	500	34,00
17.00 à 16.99	5,80		1 495	55,00	779	39,50	541	36,50
18.00 & plus	6,00		1 601	58,50	831	42,00	584	39,50

Taxe forfaitaire "Environnement Portuaire" de 10,00 € ttc sera appliquée aux contrats annuels, amarrage à flot et stationnement terre plein.

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, T.V.A. à 20,00%. La taxe annuelle est calculée sur la base du calendrier calendaire (01/01 au 31/12). Les bateaux dont la largeur excède la valeur maximum indiquée dans la catégorie correspondant à leur largeur réelle et pour les multicoques, possibilité d'amarrage sans supplément, nous consulter. Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour l'usage du bord à l'exclusion de toute autre utilisation, le service d'écoules ménagers, l'usage des sanitaires, la surveillance des amarrés, qui doivent être en bon état, de section suffisante et correctement protégées contre le ravage.

CALE DE MISE A L'EAU		
Cale de mise à l'eau	1 JETON - 1 aller retour	3,00 €
	1 JETON LAVAGE	3,00 €

Cale de mise à l'eau forfait annuel	1 An - du 01 Mars au 28 Février	61,00 €
Caution demandée pour la carte en forfait annuel	Uniquement résidents d'une des communes de Grosbreuil, Poiroux ou Avrillé	40,00 €

PRESTATIONS DIVERSES		
Carte Stationnement Parking	Usagers en contrat annuel uniquement	48,00 €
Caution de la Carte Parking		15,00 €
AIRE DE CARENAGE :		
Usagers du port	du 01 juillet au 28 février - 8 jours gratuits du 01 mars au 30 juin - 15,00 €/jour tvac puis tarifs en stationnement terre-plein...	
Non-usagers	Forfait carénage par jour plus le tarif en stationnement terre-plein journalier	34,00 €

### TAXES EN STATIONNEMENT TERRE-PLEIN

Longueur	Largeur Maximun	TAXE ANNUELLE	TARIFS DU 01 MARS AU 30 JUIN		TARIFS DU 01 JUILLET AU 28 FEVRIER	
			MOIS	JOUR	MOIS	JOUR
Jusqu' à 4.99	2,30	<b>356</b>	96	3,80	48	1,90
5.00 à 5.49	2,40	<b>415</b>	112	4,50	56	2,20
5.50 à 5.99	2,50	<b>467</b>	126	5,00	63	2,50
6.00 à 6.49	2,60	<b>520</b>	141	5,60	70	2,80
6.50 à 6.99	2,70	<b>571</b>	154	6,20	77	3,10
7.00 à 7.49	2,80	<b>635</b>	172	6,90	86	3,40
7.50 à 7.99	2,95	<b>699</b>	189	7,60	94	3,80
8.00 à 8.49	3,10	<b>766</b>	207	8,30	103	4,10
8.50 à 8.99	3,25	<b>819</b>	221	8,90	111	4,40
9.00 à 9.49	3,40	<b>869</b>	235	9,40	117	4,70
9.50 à 9.99	3,55	<b>935</b>	253	10,10	126	5,10
10.00 à 10.49	3,70	<b>998</b>	270	10,80	135	5,40
10.50 à 10.99	3,85	<b>1 063</b>	287	11,50	144	5,70
11.00 à 11.49	4,00	<b>1 143</b>	309	12,40	155	6,20
11.50 à 11.99	4,30	<b>1 219</b>	329	13,20	165	6,60
12.00 à 12.99	4,60	<b>1 323</b>	358	14,30	179	7,20
13.00 à 13.99	4,90	<b>1 427</b>	386	15,40	193	7,70
14.00 & PLUS	5,20	<b>1 552</b>	420	16,80	210	8,40

### Interventions diverses

Le prochain Conseil Municipal est prévu le Lundi 18 juillet 2016 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 20h45

\*

\*\*\*\*